

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE DE FORMATION

SÛRETÉ, TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE et VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

La problématique

Les organismes HLM qui n'ont pas de compétence directe en matière de sécurité-sûreté publiques sont néanmoins confrontés à une pression fortement croissante de l'incivilité et de l'irrespect dans les relations quotidiennes et à des trafics et délinquances divers qui dégradent le cadre de vie et de travail. Cette réalité va durablement persister sur les territoires en forte précarité sociale. Parallèlement, les situations individuelles de fragilité et de vulnérabilité complexifient la gestion humaine et sociale par les bailleurs.

L'ensemble des métiers des bailleurs sociaux (gestion locative, maîtrise d'ouvrage, gestion technique du patrimoine, gestion des ressources humaines, développement social et urbain, gestion de proximité...) s'en trouve directement impacté.

La seule réponse réaliste pour les organismes HLM est de mettre en place une stratégie globale et transversale de tranquillité et de sûreté résidentielles. Pour être efficace, elle devra mobiliser l'ensemble des moyens disponibles en interne mais aussi le partenariat avec les institutions publiques de sécurité (police, justice, collectivités, travail social, éducation nationale...).

Le cycle annuel de formation de Sur&tis, en place depuis 2003, évolue chaque année. En 2020, il sera décliné en 6 séminaires de 2 jours chacun. Il a pour but « d'outiller » les participants afin que ceux-ci acquièrent la connaissance et la maîtrise de ces problématiques.

6 objectifs, 6 séminaires

- 1 Bien cadrer les responsabilités juridiques du bailleur en matière de sûreté et rendre efficaces les procédures internes qu'il a à sa disposition dans son champ de compétences propres via le bail et le règlement intérieur notamment.
- 2 Savoir utiliser au mieux les ressources du partenariat de sécurité publique : police, justice, collectivités.
- 3 Intégrer la prévention situationnelle dans les opérations de construction neuve, de réhabilitation, de résidentialisation.
- 4 Répondre à la montée de l'irrespect et à la dégradation de l'environnement résidentiel (propreté, déchets, nuisances) par l'assermentation de certains personnels.
- 5 Maîtriser et optimiser les moyens techniques de sûreté au premier rang desquels la vidéosurveillance : respect du cadre éthique et juridique (dont RGPD), conduite de projet, financement, suivi opérationnel.
- 6 Avoir une stratégie d'ensemble pour la protection des personnels et la sécurisation des locaux de travail face aux violences externes.

La méthode

- ♦ la **cohérence d'une animation unique** : les 6 séminaires sont animés par Eric Chalumeau qui a la double connaissance des institutions publiques de sécurité et des bailleurs sociaux ;
- ♦ un **point systématique**, en début de séminaire, **sur l'actualité** dans les domaines de la prévention-tranquillité-sécurité ;
- ♦ la **diversité et la complémentarité des intervenants** ;
- ♦ une alternance entre apport de **connaissances actualisées**, notamment avec des **cas pratiques**, et des **retours d'expériences** ;
- ♦ un **dossier documentaire approfondi** et transmis par voie électronique.

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE ANNUEL

Séminaire 1 : connaître les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle

- ♦ La définition des notions-clés dans les domaines de la sûreté et de la tranquillité ;
- ♦ le cadre juridique de toutes les obligations et responsabilités de sûreté et de tranquillité résidentielle du bailleur social ;
- ♦ le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : schémas détaillés des procédures de traitement des incivilités (notion de « trouble ») et d'expulsion locative pour troubles.
- ♦ les applications du droit et les procédures à la disposition du bailleur : troubles de voisinage, bruit, hygiène et déchets, animaux, squats de logements vacants, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement. Point actualisé sur la jurisprudence et les bonnes pratiques procédurales.

Séminaire 2 : être plus performant dans les partenariats Police-Justice-Collectivités

- ♦ Connaître, l'organisation et le fonctionnement de la police, de la gendarmerie et bien encadrer le dépôt de plainte et les interventions de police sur site, comprendre les enjeux de la Police de Sécurité du Quotidien ;
- ♦ gérer le « relationnel police » au quotidien : les correspondants du bailleur, les autorisations et les moyens d'accès au patrimoine, les plaintes, les situations d'urgence ;
- ♦ maîtriser la relation avec les services de renseignement en matière de prévention de la radicalisation ;
- ♦ comprendre l'organisation et le fonctionnement des juridictions au plan local et notamment du Parquet ;
- ♦ entrer durablement en relation avec les services de la justice (Parquet, SPIP, PJJ, juridictions) ;
- ♦ collaborer et échanger les informations sensibles de manière fiable dans les structures formelles (CLSPD, GLTD, cellule de veille) et de manière informelle ;
- ♦ travailler en partenariat avec les collectivités : CLSPD, police municipale, centre de supervision urbain, services Politique de la Ville et des agglomérations.

Séminaire 3 : connaître et intégrer les mesures de prévention situationnelle et de sûreté dans les opérations de construction et de réhabilitation

- ♦ Les fondements et les méthodes de la prévention situationnelle, les liens entre l'aménagement et l'insécurité ;
- ♦ les études de sûreté et de sécurité publique appliquées aux opérations de rénovation urbaine ;
- ♦ l'architecte et la démarche de sûreté ;
- ♦ la « lecture sûreté » d'un projet de réhabilitation : le lien entre la conception et la gestion de proximité ;
- ♦ la résidentialisation et la sûreté : allier les deux démarches ;
- ♦ le cahier des charges-type de prévention situationnelle : accès et cheminements, éclairage, végétation, ouvrants, halls, parkings, locaux techniques, caves, ascenseurs, toitures...

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE ANNUEL

Séminaire 4 : face à la montée de l'irrespect, aux atteintes inciviles, conduire de manière responsable le projet d'assermentation judiciaire de certains personnels

- ♦ Se poser la question de l'opportunité au regard de la situation du patrimoine et de l'organisation interne ;
- ♦ définition de l'assermentation, des étapes de conduite du projet et importance du partenariat avec la Justice ;
- ♦ maîtriser le projet d'assermentation des personnels pour des résultats visibles et concrets ;
- ♦ le processus de désignation, de formation et d'accompagnement des personnels concernés ;
- ♦ le comportement, la déontologie, la gestion des situations difficiles par les personnels assermentés ;
- ♦ étude de cas concrets : la verbalisation de comportements incivils en matière de propreté : jets et abandons de déchets, non-respect du tri sélectif, dépôt d'encombrants, mécanique sauvage, épaves...
- ♦ retour d'expérience d'un bailleur.

Séminaire 5 : protéger les personnels et les ocaux professionnels contre les violences externes

- ♦ Diagnostic des violences externes dans l'Habitat social : types de faits, modalités de commission, conséquences ;
- ♦ les obligations légales et la responsabilité de la chaîne hiérarchique : la sécurité au travail, une obligation de résultat ;
- ♦ la prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles ;
- ♦ la prise en charge et l'accompagnement des salariés victimes : les bonnes politiques en interne, la relation avec les psychologues et avocats, la plainte et le suivi de la plainte ;
- ♦ la protection des locaux de travail : siège, agences, bureaux d'accueil, loges ;
- ♦ les services et métiers en contact avec le public : cas pratiques ;
- ♦ les moyens technologiques de géolocalisation et d'alerte ;
- ♦ mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention.

Séminaire 6 : maîtriser la vidéosurveillance résidentielle et les technologies de protection du patrimoine

- Le nouveau cadre juridique du RGPD appliqué aux technologies de sûreté ;
- la vidéosurveillance : une doctrine d'exploitation adaptée au site, le positionnement des caméras, le choix des matériels et les bonnes conditions d'installation, le contrat de maintenance, la sélection de l'entreprise, l'estimation des budgets, le cadre technique et juridique du renvoi des images aux autorités de police ;
- la protection et la surveillance des chantiers, le contrôle d'accès aux espaces communs, le paramétrage et la gestion des badges, la surveillance des espaces à distance, la détection-intrusion, la surveillance des logements vacants, les alarmes techniques.

LES FORMATEURS

- ⇒ François DREUX : chargé de mission politique de la ville - sûreté pour Lille Métropole Habitat.
- ⇒ Gilbert FLAM : magistrat réserviste, en charge des politiques publiques partenariales.
- ⇒ Florence IMBERT : consultante en prévention situationnelle, directrice de Cronos Conseil.
- ⇒ Patrice LUTIER : architecte, urbaniste, directeur de l'agence A003 Architectes.
- ⇒ Bernard RONGERE : chef du service tranquillité résidentielle et sûreté, PARIS HABITAT, Colonel de réserve de la gendarmerie nationale.
- ⇒ Brahim TERKI : directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques AB Habitat, formateur au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
- ⇒ Frank POLUDNIAK : consultant en sûreté.
- ⇒ Eric CHALUMEAU : président de Sur&tis, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, animateur du cycle de formation.
- ⇒ Séverine THIRY : consultante Habitat, Sur&tis.
- ⇒ Nicolas GLEIZAL : consultant en sûreté technique, directeur général de Sur&tis.
- ⇒ Emmanuel MAGNE : consultant en sûreté technique, directeur général de Sur&tis-Régions.